

P pour Pillage 2025

avec les
données 2024

Les exportations marocaines du phosphate du Sahara Occidental occupé

Des compagnies de fertilisants du monde entier importent le phosphate controversé du Sahara Occidental, territoire sous occupation marocaine illégale. Ce rapport détaille celles qui sont impliquées en 2024.

Le 9 décembre 2024, le vraquier *Huangyan Spirit* est arrivé à Moji, au Japon, avec une cargaison de phosphate. De petites cargaisons similaires sont également arrivées en 2023, 2021, 2020 et 2019. Pour la première fois, WSRW semble avoir identifié l'importateur : le *Huangyan Spirit* est arrivé juste à côté des installations de l'entreprise japonaise Onoda Chemical Industry Co, filiale de Taiheiyo Cement Corporation.



Publication

Bruxelles, juin 2025

ISBN

978-82-93425-58-8

Page d'accueil

Le plus long convoyeur au monde transporte le phosphate des mines de Bou Craa jusqu'à la côte.

Design

Marika Andersen

Photos

Berserk Productions (P.1), Elli Lorz (P.4, P.6, P.18), Aleksandra Schnell (P.11), Scott Rambo (P.13)

Cette publication est rendue possible par une subvention de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (www.norad.no) au Comité norvégien de soutien au Sahara Occidental.

Le rapport est libre d'utilisation, en version imprimée ou en ligne. Pour

des commentaires ou des questions, contactez coordinator@wsrw.org.

Western Sahara Resource Watch (WSRW) est une organisation internationale basée à Bruxelles.

WSRW, ONG indépendante, travaille en solidarité avec le peuple du Sahara Occidental, pour faire des recherches et informer sur le pillage des ressources du territoire par le Maroc.

www.wsrw.org
wsrw.bsky.social
www.instagram.com/wsrw_org
www.linkedin.com/company/wsrw
www.facebook.com/wsrw.org
www.x.com/wsrw

Pour approfondir ses recherches et intensifier ses campagnes internationales WSRW a besoin de votre aide.

Pour tout don, rendez-vous www.wsrw.org.

Synthèse

Toute vie sur la planète, et donc toute la production agricole, dépend du phosphore, symbole chimique P. Cet élément se trouve dans le minerai de phosphate et est transformé en engrais. Pour le peuple du Sahara Occidental, leur P ne se transforme pas en bénéfice. C'est plutôt le contraire.

Pour la douzième année consécutive, Western Sahara Resource Watch publie un aperçu annuel détaillé des compagnies impliquées dans l'achat du phosphate du Sahara Occidental. Le minerai de phosphate illégalement exploité par le gouvernement marocain au Sahara Occidental est l'une des principales sources de revenus tirés par le Maroc des territoires qu'il occupe en infraction du droit international. Le peuple sahraoui s'est toujours ouvertement déclaré contre ce commerce, et l'a exprimé à toute occasion, devant l'ONU et auprès des entreprises concernées.

La liste présentée dans ce rapport est complète pour l'année civile 2024, et indique toutes les cargaisons de phosphate chargées au Sahara Occidental occupé. Au total 26 navires ont quitté le territoire avec 1,45 million de tonnes de minerai de phosphate, en légère diminution par rapport au 1,6 million de tonnes de 2023.

Depuis 2021, le Maroc a réalisé d'importants investissements dans le port et dans les installations de Bou Craa. Depuis le début de l'occupation en 1975, le Maroc n'a vendu que du phosphate brut. Dans quelques années, les phosphates seront aussi exportés sous une forme transformée, plus précieuse. Cela rendra ce commerce encore plus lucratif. Les revenus tirés par le Maroc de la mine de Bou Craa ont considérablement augmenté depuis 2021, notamment à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il est difficile de connaître la valeur exacte du commerce actuel, mais WSRW estime qu'il pourrait se situer autour de 319 millions de dollars US pour l'année 2023.

Les exportations massives vers le Mexique qui ont commencé en juillet 2021, et se poursuivent au même rythme. L'importateur au Mexique qui avait, en 2018, annoncé arrêter ces importations en raison de son « engagement envers la responsabilité sociale globale », ne répond pas aux questions de WSRW. Les importations vers l'Inde et le Mexique constituent plus de 91% du commerce du minerai de la zone en conflit du Sahara Occidental. Sur les 26 vraquiers partis du Sahara Occidental en 2024, 23 étaient à destination de ces deux pays. Paradeep Phosphates Ltd a été cotée en bourse en Inde en 2022.

Au Japon, WSRW semble avoir identifié l'entreprise importatrice des faibles cargaisons annuelles : une filiale de la société japonaise Taiheiyo Cement Corporation, enregistrée en bourse. WSRW a écrit à l'entreprise en 2025, pour la première fois, sans obtenir de réponse.

La Nouvelle-Zélande a enregistré le plus faible niveau d'importations jamais enregistré.

WSRW n'avait jamais constaté aussi peu de clients au cours d'une année civile qu'en 2024 : seulement quatre entreprises importatrices. Le précédent record le plus bas datait de 2023, année où cinq entreprises avaient importé. À titre de comparaison : lorsque WSRW a lancé ses enquêtes en 2012, 15 entreprises achetaient alors le minerai.

WSRW appelle toutes les entreprises impliquées dans ce commerce à mettre immédiatement un terme à tous les achats et transports de cargaisons de phosphate du Sahara Occidental, et ce jusqu'à la solution du conflit. Les investisseurs sont invités à interroger les compagnies, ou à désinvestir si rien n'est modifié dans leurs pratiques.



La controverse

La revendication du Maroc sur le Sahara Occidental a été rejetée par la Cour Internationale de Justice.¹ À ce jour, l'ONU qualifie le Sahara Occidental de territoire non autonome – une colonie – sans puissance administrante. Selon l'ONU, la « souveraineté permanente sur les richesses et les ressources naturelles » est un « élément fondamental du droit à l'autodétermination ».

Le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies a analysé la légalité de l'exploration et exploitation pétrolière au Sahara Occidental, une activité d'extraction des ressources - actuellement dans sa phase exploratoire - qui est d'une nature similaire à l'extraction du phosphate. L'ONU a conclu que « si des activités de prospection et d'exploitation devaient être entreprises au mépris des intérêts et de la volonté du peuple du Sahara Occidental, elles contreviendraient aux principes de droit international applicables aux activités touchant aux ressources minérales des territoires non autonomes. »²

L'Organe des Nations Unies dédié aux droits économiques, sociaux et culturels³ et le Comité des droits de l'homme des Nations Unies ont tous deux souligné la nécessité d'obtenir du peuple sahraoui son « consentement à la réalisation de projets de développement et d'opérations d'extraction [des ressources] ».⁴

Une série d'arrêts de la Cour européenne de justice, le dernier en 2024, affirme le droit du peuple sahraoui au consentement.⁵

Pourtant, quelques semaines seulement après l'invasion du territoire en 1975, le minerai de phosphate de la mine de Bou Craa au Sahara Occidental était exporté vers des entreprises d'engrais étrangères. La mine de Bou Craa est gérée par l'**Office Chérifien des Phosphates SA (OCP)**, compagnie nationale marocaine de phosphate maintenant connue comme OCP SA. La mine est l'une des principales sources de revenus du Maroc sur le Sahara Occidental.

Les Phosphates de Boucraa SA (Phosboucraa) est une filiale à part entière de l'OCP. Ses principales activités sont l'extraction, l'enrichissement, le transport et la commercialisation de minerai de phosphate de la mine de Bou Craa, jusqu'à l'exploitation du quai de chargement et de l'usine portuaire de traitement située sur la côte Atlantique, à El Aaiún. L'OCP déclare sa capacité annuelle de production au Sahara Occidental à 2,6 millions de tonnes et estime la réserve de Bou Craa à 500 millions de tonnes.⁶ Bou Craa contribue pour environ 8% des volumes totaux extraits par l'OCP et pour environ 20% de son exportation totale de minerai de phosphate.⁷ OCP affirme que les mines Bou Craa ne représentent que 2% de toutes les réserves de phosphate exploitées par le Maroc.⁸ La qualité exceptionnelle du minerai de phosphate du Sahara Occidental en fait un produit très convoité des producteurs d'engrais.

Cependant, cette histoire pourrait toucher à sa fin. Le gisement de phosphate de Bou Craa est composé de deux couches. Les

propres rapports de l'OCP de 2014 et 2016 se contredisent, affirmant que seule la couche supérieure est exploitée ou que l'exploitation minière est déjà passée à la deuxième couche, qui est de moindre qualité.⁹ Ce qui est clair c'est que le Maroc a maintenant pratiquement vendu la totalité du phosphate de haute qualité qui aurait dû être disponible pour le peuple sahraoui dès son autodétermination.

L'OCP affirme aussi que Phosboucraa est le plus grand employeur privé de la région, déclarant 2 029 employés en 2019¹⁰ - dont 75% sont dits être des « locaux » (sans qu'il soit précisé s'ils sont Sahraouis ou colons marocains)¹¹. Il met également en avant l'impact social de Phosboucraa, notamment les programmes éducatifs.¹² L'OCP présente des prétendus bénéfices économiques et sociaux comme justification à son exploitation de mines de phosphate à l'extérieur des frontières traditionnelles et internationalement reconnues du Maroc.¹³ L'OCP utilise également les phosphates de Bou Craa pour son travail de lobbying politique afin d'obtenir le soutien d'autres pays pour son occupation illégale.¹⁴

L'affaire des biens pillés

Le 1er mai 2017, s'est produit en Afrique du Sud, un évènement qui reste d'une grande actualité. Ce jour-là, le vraquier *NM Cherry Blossom* a été immobilisé à Port Elizabeth sur décision de justice. Le navire n'avait prévu qu'une brève escale pour faire le plein de carburant en vue de son long voyage du Sahara Occidental vers la Nouvelle-Zélande. Mais peu après son arrivée au port, le gouvernement du Sahara Occidental a saisi la Haute Cour sud-africaine, affirmant que la cargaison de 55 000 tonnes avait été extraite et exportée illégalement du Sahara Occidental par le gouvernement marocain.

Le 23 février 2018, la Haute Cour a confirmé que la propriété de la cargaison n'avait jamais été légalement attribuée à OCP SA ni à Phosphates de Boucraa SA, qui n'étaient pas autorisés à vendre le minerai de phosphate à Ballance Agri-Nutrients.¹⁵

Il s'agit de la première affaire de ce type concernant le pillage des ressources du territoire.¹⁶ Elle illustre le risque juridique et financier accru qu'encourent les entreprises participant au pillage illégal du Maroc. Le navire a finalement été libéré en mai 2018, après 370 jours de détention. L'affréteur a perdu environ 3,5 millions de dollars.

La plupart des importateurs ont cessé leurs achats

La première année de surveillance systématique et continue des expéditions de cargaisons, en 2012, WSRW avait identifié 15 importateurs.¹⁷ En 2024, ce nombre est tombé à quatre. Au fil des ans, de nombreux anciens acheteurs ont clairement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas poursuivre ces importations, pour des raisons de droit international ou de respect des droits humains. Consultez les parcours des différents anciens importateurs – Australie, Uruguay, Norvège, Venezuela, Colombie, États-Unis, Allemagne, Belgique, Lituanie – dans P pour Pillage 2024.¹⁸

Par ailleurs, de grandes multinationales qui fournissaient des composants pour l'extraction de Boucraa ont annoncé leur retrait, notamment du matériel de forage et du caoutchouc pour le convoyeur. « Nous n'avons aucun accord pour la maintenance ou l'approvisionnement de la mine de Boucraa au Sahara Occidental et nous n'avons aucun projet d'approvisionnement de la mine à l'avenir », a écrit Epiroc à WSRW en 2020.¹⁹ En 2024, le cabinet de conseil danois COWI a déclaré dans sa Communication sur les progrès au Pacte mondial des Nations Unies : « afin de garantir et de maintenir notre engagement ferme à respecter strictement le Principe 2 du Pacte mondial des Nations Unies, COWI modifiera son processus d'évaluation des risques afin de renforcer l'accent sur le risque de violations des droits humains, y compris les conflits territoriaux, comme base de nos décisions d'engagement dans des projets à l'avenir. Tant que la situation au Sahara Occidental restera non résolue et que l'ONU continuera de souligner la nécessité d'améliorer le respect des droits humains sur le territoire, COWI ne s'engagera pas dans d'autres projets situés dans ledit territoire ».²⁰ L'entreprise avait signé quelques années plus tôt « un contrat de services de conception avec un grand entrepreneur international pour la conception des structures civiles » du nouveau port.

« Le Sahara Occidental est sous occupation marocaine depuis 1975 et figure sur la liste onusienne des territoires non autonomes qui doivent être décolonisés. Le conseiller juridique de l'ONU a déclaré en janvier 2002 que l'exploration des ressources minérales au Sahara Occidental sans le consentement local violerait le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. »

Fonds de pension du gouvernement suédois, AP - Fonden, sur l'exclusion de PotashCorp et Incitec Pivot de ses portefeuilles.²¹

« Les achats de phosphate du Sahara Occidental par Agrium selon un contrat à long terme avec l'OCP constituent un risque inacceptable de complicité dans la violation des règles éthiques fondamentales, et contrevient ainsi aux directives de KLP pour un investissement responsable. »

La compagnie d'assurance norvégienne KLP concernant son désinvestissement d'Agrium Inc.²²

« L'exploitation du phosphate par la société au Sahara Occidental est considérée comme une violation de l'article 73 de la Charte des Nations Unies, de l'article 55 de la Convention de La Haye, de l'avis Corell et, partant, du point 12 des principes directeurs de l'ONU (relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et de l'article 40 des principes directeurs de l'OCDE. »

MP Pension, Danemark. Décision d'exclure l'OCP des investissements, 17 janvier 2019.²³

« Opérations en territoire occupé (Sahara Occidental) »

Fonds de compensation au régime général de pension, Luxembourg, le 23 novembre 2018, en référence aux exclusions de toutes les entreprises importatrices d'engrais concernées.²⁴

« Nutrien est exclu pour violation des règles internationales du fait de la poursuite de son approvisionnement en minerai de phosphate du Sahara Occidental occupé, sans le consentement du peuple Sahraoui. »

Nykredit Realkredit Group, Danemark, expliquant son exclusion de Nutrien, avril 2018.²⁵

« Les violations des droits de l'homme au Sahara Occidental »

PGB Pensioenfonds, Pays-Bas, troisième trimestre de 2015, sur l'exclusion de l'OCP SA de ses portefeuilles.²⁶

« Le Conseil éthique ne croit pas que la compagnie a été en mesure de prouver que l'exploitation du phosphate se fait en conformité avec les intérêts et les désirs des Sahraouis. Sur la base de l'évaluation selon laquelle un dialogue plus poussé ne sera pas productif, le Conseil a recommandé aux Fonds AP de désinvestir d'Agrium. »

Conseil éthique suédois, le 9 avril 2015, expliquant pourquoi tous les fonds du gouvernement suédois ont désinvesti d'Agrium Inc.²⁷



Les exportations

Méthodologie

Ce rapport est établi à partir des données recueillies dans le cadre du suivi continu des navires.

Les quantités de phosphate chargées dans les navires ont généralement été calculées à 97 % du fret total du navire (et du combustible de soute et réserves), capacité exprimée en tonnes de port en lourd (Tpl). Les navires ont été suivis et leurs arrivées confirmées aux destinations indiquées. Lorsque cela est possible, les montants estimés ont été vérifiés par le biais de documents officiels dans les pays importateurs.

WSRW pense avoir détecté, suivi et pris en compte tous les navires au départ du port de El Aaiún pour 2023. Cependant WSRW ne peut exclure la possibilité qu'un navire ou d'avantage n'aient pas été détectés.

Ajustement de l'estimation des prix

WSRW n'a jamais connu le prix du phosphate exporté du Sahara Occidental. Différentes sources - y compris internes à l'OCP et dans le pays d'importation - ont fourni des prix très différents. Pour rendre cela encore plus complexe, les prix proposés aux différents clients ne sont probablement pas les mêmes.

Depuis l'année 2023, nous avons aligné les prix sur celui du mineraï marocain. Pour cette édition du rapport annuel « P pour Pillage », le prix est fixé à 220 USD/tonne.

Il est probable que le mineraï sahraoui soit légèrement plus onéreux. Pour les estimations de prix appliquées dans les éditions précédentes de « P pour Pillage », consulter « P pour Pillage 2023 ».

Fluctuation des niveaux d'exportation

En général, les calculs de WSRW au cours des dernières années sont confirmés dans les rapports de l'OCP.

Jusqu'en 2006, l'exportation de phosphate était en moyenne de 1,1 million de tonnes par an, considérablement inférieure à la capacité de production de 2,6 millions de tonnes.²⁸ À la fin des années 1970, la production s'est arrêtée pendant les trois ans du conflit armé sur le territoire, pour atteindre progressivement 2 millions de tonnes à la fin des années 1990. WSRW a commencé le suivi quotidien en 2011. Notre premier rapport a estimé les exportations OCP des phosphates extraits à Bou Craa à 1,8 million - 2,2 millions de tonnes en 2012-2013. La projection de WSRW de 2,1 millions de tonnes de phosphate de Bou Craa en 2014 a été confirmée dans le volume de phosphate « traité » mentionné dans le Prospectus d'OCP.²⁹ Après le niveau exceptionnellement bas des exportations en 2015, le volume de 2016 est plus conforme aux niveaux observés dans le passé. Les approximations de WSRW concernant les volumes exportés pour 2015, 2016 et 2017 sont confirmées par les données indiquées dans les derniers prospectus parus en 2018.³⁰

Selon un rapport de l'agence portuaire du gouvernement marocain, une augmentation de 21,9 % des exportations de phosphate d'El Aaiún a eu lieu de 2020 à 2021.³¹ Cela correspondait à peu près à nos données d'expédition, qui suggéraient une augmentation de 26,2 % cette année-là.

Entreprise publique

- avec des obligations en Irlande

OCP SA est une entreprise publique marocaine qui exploite la mine du Sahara Occidental depuis 1975. Les travaux sont réalisés par l'intermédiaire de sa filiale Phosphates de Boucraa S.A. Étant une entreprise publique, les investisseurs étrangers ne peuvent pas acquérir d'actions d'OCP.

Cependant, des obligations OCP sont proposées aux investisseurs marocains via la Bourse de Casablanca depuis 2011 et aux investisseurs internationaux via la Bourse irlandaise depuis 2014. Plusieurs investisseurs institutionnels ont depuis exclu OCP de leurs portefeuilles en raison de son implication au Sahara Occidental.

Les activités d'OCP à la Bourse irlandaise sont gérées par Barclays, Morgan Stanley et JP Morgan.

WSRW a écrit à OCP au sujet de cette transaction le 24 mars 2025.³²

Le tapis roulant s'étend jusqu'à l'océan, où le mineraï de phosphate est chargé à bord de vraquier.

	2024	2023
Quantité estimée de phosphate exporté	1 450 800 tonnes	1 591 800 tonnes
Valeur estimée du phosphate exporté	319 millions \$ US	406 millions \$ US
Valeur estimée du plus gros chargement sorti du territoire	13,9 millions \$ US	15,9 millions \$ US
Nombre de navires partis avec du phosphate du territoire	26	29
Montant moyen de phosphate exporté dans chaque navire	55 800 tonnes	54 900 tonnes
Moyenne estimée de phosphate exporté à chaque expédition	12,3 millions \$ US	14 millions \$ US
Estimation du prix annuel moyen du minéral de phosphate de Bou Craa utilisé pour les calculs dans ce rapport (par tonne)	220 \$ US	255 \$ US

Les importateurs 2024

Rang	Nom de la compagnie	Pays de la maison mère	Destination de l'importation	Nombre de chargements	Poids de l'achat de phosphate (tonnes)	Valeur des phosphates achetés (\$US)	%
1	Paradeep Phosphates Ltd.	Inde/Maroc	Paradip, India	12	698 100	153,6 million	48,1
2	Innophos Holdings Inc	USA	Coatzacoalcos, Mexique	11	622 200	136,9 million	42,9
3	Ballance Agri-Nutrients Ltd.	Nouvelle-Zélande	Tauranga/Bluff, Nouvelle-Zélande	2	110 500	24,3 million	7,6
4	Onoda Chemical Industry Co Ltd	Japon	Moji, Japon	1	20 000	4,9 million	1,4

« Les entreprises qui achètent des phosphates du Sahara Occidental soutiennent en réalité la présence du Maroc sur le territoire, étant donné que le phosphate est commercialisé par la compagnie nationale marocaine OCP et qu'il est à probable que les revenus générés par l'opération vont en grande partie à l'État marocain. Dans sa forme actuelle, l'extraction par l'OCP des ressources en phosphate au Sahara Occidental constitue une violation grave des règles. Ceci est dû à la fois au fait que les souhaits et les intérêts de la population locale ne sont pas respectés et au fait que l'opération contribue à la persistance de la situation juridique internationale non résolue, et ainsi à la présence du Maroc et son exploitation des ressources dans un territoire sur lequel il n'a pas de souveraineté légitime ».

L'entreprise allemande Siemens Energy fournit toute l'énergie nécessaire à l'exploitation marocaine illégale de phosphates au Sahara Occidental. La réfugiée Khadja Bedati a interpellé Siemens lors de ses assemblées générales annuelles de 2018 et 2020, mais l'entreprise n'a pas répondu à ses questions.



Les partenaires d'OCP dans la mine

SIEMENS ENERGY

La compagnie allemande d'ingénierie Siemens a, en 2013, livré, installé et mis en service 22 éoliennes du parc éolien de 50 MW de Foum el Oued au Sahara Occidental occupé. Le parc a été commandé par l'agence nationale marocaine d'électricité, l'ONEE et construit en partenariat avec la compagnie d'énergie éolienne NAREVA - propriété du roi du Maroc. Le parc de Foum el Oued fournit Phosboucraa en énergie. L'OCP se vante aujourd'hui d'un 100% éolien de Phosboucraa.³⁴ En d'autres termes : toute l'énergie nécessaire pour l'exploitation et le transport du phosphate au Sahara Occidental est maintenant générée par les éoliennes livrées par Siemens Gamesa. La production d'énergie verte rend le pillage marocain du territoire encore plus lucratif.³⁵ En 2018, la compagnie a confirmé à WSRW avoir prolongé de 15 ans le contrat de maintenance du parc de Foum el Oued.³⁶ WSRW a demandé à plusieurs reprises à la compagnie de dire clairement si le peuple du Sahara Occidental a consenti à ses opérations - une exigence légale mise en avant par la Cour de justice de l'UE. La compagnie n'a jamais répondu à la question.

Dans sa correspondance avec WSRW, Siemens Gamesa fait référence à une « évaluation juridique externe » qui conclurait que les activités de Siemens sont « conformes aux lois applicables ». L'entreprise ne partage pas le document, ni ne précise quel cadre juridique est prétendument applicable à ses activités.³⁷ Siemens Energy (qui depuis 2022 détient une participation majoritaire dans Siemens Gamesa) a été

interrogé lors de ses Assemblées Générales annuelles de 2021 à 2025 mais n'a pas répondu aux questions sur le consentement du peuple sahraoui.³⁸

WORLEY

En 2019, la société australienne Worley Ltd a repris la division Énergie, produits chimiques et ressources de la société américaine Jacobs Engineering Inc et a hérité à ce titre de la propriété d'une coentreprise à 50/50 avec OCP appelée JESA (Jacobs Engineering SA).³⁹ Cette dernière est décrite comme une entreprise marocaine de construction et d'ingénierie. JESA a des projets au Maroc et dans d'autres pays africains. JESA est également liée aux projets de l'OCP au Sahara Occidental occupé, notamment par la fourniture de génie civil au projet Technopole de Foum el Oued près d'El Aaiún.⁴⁰ Ce projet envisage la création d'un pôle technologique pour faire avancer le développement économique des « régions du Sud », notamment à travers le développement industriel de Phosboucraa.⁴¹ WSRW a écrit à quatre reprises à la compagnie, la dernière fois en 2022, mais n'a pas reçu de réponse.⁴²

CATERPILLAR

Des camions de la compagnie américaine Caterpillar ont été observés transportant du minerai de phosphate au Sahara Occidental occupé. Les camions sont du type MT3300, fabriqués par une société appelée Unit Rig, qui a été reprise en 2011 par Caterpillar. Une agence Caterpillar agréée officielle a été créée à El Aaiún dans le territoire occupé par Tractafic Equipment Corporation en

2013. Tractafic est une filiale du groupe français Optorg, qui fait partie de la holding marocaine SNI, détenue principalement par la famille royale marocaine. La société affirme sur son site Web que « Laayoune » (transcription française d'El Aaiun, telle qu'adoptée par le Maroc) est située au Maroc.⁴³

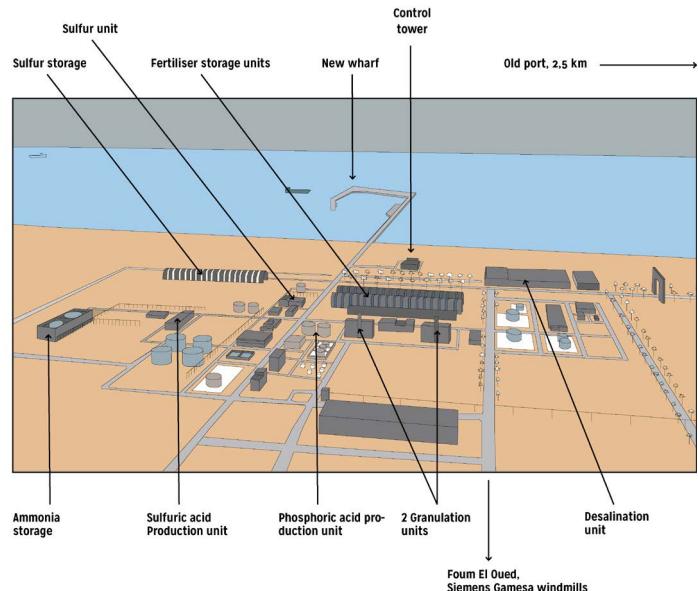
WSRW a envoyé des courriers à Caterpillar - le dernier en 2023 - demandant des éclaircissements sur l'équipement de la société dans la mine de Bou Craa, mais n'a jamais reçu de réponse.⁴⁴

THYSSENKRUPP

Le conglomérat industriel allemand répondait ainsi à WSRW en 2021 : « Thyssenkrupp Mining Technologies a remis à neuf trois gerbeurs et deux récupérateurs sur le parc de stockage de phosphate du site de Bou Craa, ce qui impliquait une inspection et l'ingénierie, la fourniture et la construction de composants pour être remplacé pour prolonger la durée de vie opérationnelle des machines. »⁴⁵ La société ajoutait n'avoir pas d'autres activités et projets en cours concernant le site de Bou Craa.

Très ouvert sur ses activités antérieures sur le territoire, Thyssenkrupp ne dit pas s'il s'abstiendra, politiquement, de s'impliquer à nouveau. L'approche de la société semble être « il n'y avait pas d'embargos ou autres restrictions européennes à l'exportation pour les livraisons dans la région du Sahara Occidental à l'époque et il n'y en a toujours pas ».

La nouvelle usine d'engrais et le port sont situés à 2,5 kilomètres au sud du quai existant. Les principaux éléments de la structure portuaire étaient déjà en place en 2022, et l'usine devrait être bientôt achevée.



Nouveau port de pillage

Le Maroc investit massivement pour accroître les profits tirés de l'exportation de ce minerai de la zone en conflit. Cet investissement comprend un nouveau port abrité, un quai et une grande unité de production pour traiter le phosphate brut.

En 2016, le roi du Maroc a inauguré une série de projets structurants dans et à proximité du port phosphatier d'El Aaiún, d'où OCP n'exporte actuellement que du minerai de phosphate.⁴⁶ L'objectif global est de diversifier les activités de Phosboucraa, de l'exportation de matières premières à la production de produits intermédiaires et d'engrais à base de phosphate.

Selon l'OCP, l'investissement de 2,2 milliards de dollars prévoyait la construction d'une usine chimique d'une capacité de production d'un million de tonnes d'engrais par an. L'installation serait équipée d'une unité de production d'acide sulfurique et phosphorique et d'une unité de granulation. Parallèlement à cela, un nouveau port serait développé, en plus d'une unité de lavage et d'installations de stockage, et de nouvelles méthodes d'extraction seraient introduites sur le site minier lui-même.⁴⁷

Les travaux de construction d'un nouveau port de phosphate, d'une usine de lavage et d'une unité de production d'engrais entièrement intégrée sont bientôt terminés. L'OCP a annoncé que l'installation aura une capacité d'un million de tonnes.⁴⁸

En 2020, l'OCP a également signalé avoir déployé un procédé de flottation inversée

à Bou Craa pour enrichir le phosphate à faible teneur en phosphore, afin de le rendre économiquement plus viable et exploitable.⁴⁹ Cela corrobore les déclarations antérieures de l'OCP selon lesquelles il procérait à l'exploitation des couches plus profondes de la mine à ciel ouvert, qui seraient de moindre qualité.⁵⁰

Parallèlement à l'expansion des opérations de Phosboucraa, un pôle scientifique axé sur le développement des « provinces du sud » baptisé Technopole est également en cours de développement à Foum El Oued sur un terrain de 600 ha.⁵¹

La principale entreprise impliquée dans la construction du nouveau port est Archirodon des Pays-Bas/Grèce.⁵² Elle indique que ses travaux pour Phosboucraa se déroulent au « Maroc », devaient durer de 2019 à 2023, selon un contrat d'une valeur de 450 millions de dollars. La société n'a pas répondu aux courriers de WSRW, envoyés en 2019 et 2022.⁵³ Archirodon a cependant écrit aux députés européens à la demande de l'ambassadeur du Maroc en Grèce, leur demandant de rejeter les initiatives qui « mettent en cause l'intégrité territoriale du Maroc »⁵⁴

D'autres sociétés sont impliquées : Eccher/Deal (Italie), Systra (France), Terrasol (France), Bygging-Uddemann AB (Suède), Jan de Nul Group (Belgique), Kataskevas-tiki J. Dimitriou Ltd (Grèce), Geotechnika SARL (Maroc), Cowi A/S (Danemark), Negri France (France), Tectone Group (Maroc).

Sont impliquées récemment pour le port ou l'export : Daewoo E&C et Korea Port Engineering Corp (Corée du Sud), Tecalemit Flexibles (France), Mobilis (France), DV Offshore (France), GM Equipements (Maroc), Deme Group (Belgique) et Bedeschi^{55 56}

Bygging Uddemann a écrit à WSRW qu'il ignorait que son équipement allait être utilisé au Sahara Occidental. « Nous ne pouvons pas contrôler ni garantir dans quels territoires ou pays nos clients décident d'utiliser leur équipement », a déclaré la société à WSRW.⁵⁷ « Nous avons livré des équipements de construction à notre client grec (Archirodon Group) qui les a acheté [...] pour des travaux internationaux de construction de caissons », a déclaré la société.

La prise de contrôle marocaine de la mine de Bou Craa

1947. Découverte des réserves de phosphate du Sahara Occidental à 130 Km au sud-est de El Aaiún dans un endroit appelé Bou Craa. La réserve de phosphate est la première source potentielle de revenus miniers pour la puissance coloniale, l'Espagne.⁵⁸

Juillet 1962. L'Empresa Nacional Minera del Sahara est fondée pour exploiter la mine, détenue par une entreprise du secteur industriel public espagnol.

Mai 1968. L'entreprise est rebaptisée Fosfatos de Bucraa, SA, également connu comme Phosboucraa ou Fos Bucraa.

1972. L'Espagne commence à exploiter les mines. De nombreux Espagnols sont employés dans les mines, de même que des Sahraouis, la population autochtone du Sahara espagnol, nom sous lequel le territoire est connu à l'époque.

1975. La montée de la pression internationale pour décoloniser pousse l'Espagne vers une stratégie de retrait du Sahara

espagnol. Une mission de l'ONU envoyée au Sahara espagnol en vue de la prévision d'un référendum prédit que le Sahara Occidental pourrait bien devenir le deuxième exportateur mondial de phosphates, après le Maroc. Le maintien d'une revendication sur les gisements de phosphate était un facteur clé pour la puissance coloniale. Échouant à décoloniser le Sahara Occidental correctement en permettant au peuple du territoire d'exercer son droit à l'autodétermination, l'Espagne conclut les **accords de Madrid**. Elle transfère ainsi illégalement l'administration du territoire au Maroc et à la Mauritanie, tout en conservant une part de 35 % des mines de Bou Craa. Aucun État au monde, ni l'ONU, ni le peuple du Sahara Occidental, n'a reconnu le transfert de l'autorité de l'Espagne à ces deux États. La Mauritanie s'est retirée en 1979 et a admis s'être trompée d'avoir revendiqué et occupé le territoire.

Dans le même temps en 1975, retrouvant son autorité après l'échec de deux coups d'État, le roi Hassan II du Maroc ordonne à

l'armée marocaine d'envahir le Sahara Occidental. Le Roi a peut-être espéré que cela donnerait au Maroc un meilleur levier pour déterminer les prix mondiaux du phosphate, comme l'OPEP sur le prix du pétrole.⁵⁹

1^{er} janvier 1976. Les accords de Madrid entrent en vigueur et après une période de transition de 16 mois, l'OCP prend en charge la gestion des mines.⁶⁰

2002. L'Espagne vend sa part de 35% de Bou Craa.

2014. L'OCP introduit à la Bourse irlandaise une première souscription d'obligations pour 1,55 milliard de US.⁶¹ Il y déposera un an plus tard un prospectus pour un placement similaire.⁶²

2025. Le Maroc continue à exploiter la mine au Sahara Occidental occupé. Les exportations moyennes des dernières années ont généré pour le Maroc un revenu annuel situé entre 150 et 655 millions de dollars US, provenant d'une mine qui ne lui appartient pas.



Pic P

Le phosphate est un composant essentiel des engrains desquels dépendent la production et la sécurité alimentaire mondiale. Il existe depuis quelque temps des préoccupations sur cette dépendance de la population mondiale à une réserve limitée de phosphore, et sur ses implications sur la productivité agricole, les prix des aliments et de la nourriture de la population mondiale, en particulier dans les pays en développement. Le terme « pic phosphore » a rejoint la notion de « pic pétrolier » dans le lexique des pénuries du 21^{ème} siècle. Il n'existe aucun substitut au phosphore dans l'agriculture.

Le Maroc, augmentée ou non du Sahara Occidental, contrôle les plus grandes réserves de phosphate au monde et fait du Maroc le second plus grand producteur de phosphate au niveau international.⁶³

Le besoin mondial croissant en minerai de phosphate et en engrais a été un des facteurs des fluctuations étranges du prix du marché du minerai en 2008. Comme les prix de la demande alimentaire mondiale et de l'alimentation ont augmenté, il y a eu une demande accrue de phosphate.

Le navire C Faith (OMI 9575163) dans le port de Lyttelton, Nouvelle Zélande, juin 2023. Le navire vient de décharger une cargaison de minerai de phosphate à Tauranga pour Ballance Agri-Nutrients.



« Nous avons acheté le navire Golden Keen avec un contrat d'affrètement établi début 2017 et, malheureusement, le Sahara Occidental n'a pas été exclu du contrat d'affrètement. Le navire a été affréter à une tierce partie pour le reste de l'année 2017, et nous n'étions donc pas en mesure d'arrêter les transports depuis le Sahara Occidental sur ce navire en particulier. Dans les nouveaux contrats d'affrètement, nous incluons une exclusion du Sahara Occidental. [...] Nous avons également inclus dans notre politique l'exclusion des cargaisons du Sahara Occidental, au-delà des clauses contractuelles types. »

Global Ocean Management AS en février 2018, à propos d'une cargaison à destination des USA.⁶⁴

« Étant basés en Asie, nous confessons que nous ne savions rien au sujet du Sahara Occidental. Nous n'avons fait qu'un seul transport de cargaison... mais maintenant que nous comprenons la question, nous n'établirons plus aucun contrat commercial par là-bas. »

Jinhui Shipping à South China Morning Post concernant un transport destiné à la Nouvelle-Zélande, 2008.⁶⁵

« Nous avons une clause distincte qui exclut tout commerce au Sahara Occidental »

Seven Seas Carriers, 2015⁶⁶

« Une erreur malheureuse »

Uglands Rederi concernant un transport effectué par une société d'affrètement en 2015.⁶⁷

« Nous avons modifié le contrat pour Belnippon, afin que le Sahara Occidental soit exclu sur la même base que pour le reste de notre flotte »

Belships ASA, dans un courriel du 15 mars 2023, concernant un transport en provenance du Sahara Occidental.

« Nous avons exclu le Sahara Occidental en tant que territoire de commerce »

Spar Shipping le 10 janvier 2019.⁶⁸

Le vraquier *Mirela* (OMI 9730218) dans le port espagnol de Sagunto le 31 mai 2024. Le navire était alors en route vers le Sahara Occidental pour y charger une cargaison de 56 200 tonnes destinée à l'Inde.



Les compagnies importatrices

Quatre compagnies sont impliquées en 2024 dans les importations de mineraux de phosphate du Sahara Occidental.

1. PARADEEP PHOSPHATES LTD (Inde/Maroc)

Paradeep Phosphates Limited (PPL) a son siège social à Bhubaneswar, en Inde, et reçoit le mineraux de phosphate dans la ville portuaire de Paradip, à environ 120 kilomètres à l'est.⁶⁹

Selon les recherches de WSRW, PPL a reçu 12 cargaisons de mineraux de phosphate du Sahara Occidental occupé en 2024, soit un total de 698 100 tonnes. Les importations de 2024 sont estimées à 153,6 millions de \$ US et représentent 48,1 pourcent du total des exportations de mineraux de phosphate du Sahara Occidental.

La compagnie produit, commercialise et distribue des engrains et des sous-produits à base de phosphate, à usage agricole.

PPL a radicalement modifié sa structure organisationnelle. Depuis mai 2022, la société est cotée à la Bourse nationale indienne (NSE) et à la Bourse de Bombay (BSE). Avant son introduction en bourse (IPO), PPL a été promu conjointement par Zuari Agro Chemicals et le Groupe marocain OCP, détenant une participation combinée de 56,1 % via Zuari Maroc Phosphates Pvt Ltd. Après l'introduction en bourse, en décembre 2024, la participation de ces deux sociétés s'élève à 56,05 %. Le gouvernement indien a cédé l'intégralité de sa participation lors de l'IPO, réduisant sa participation à 0 %.⁷⁰ Cette cession s'inscrit dans la stratégie globale du gouvernement indien

envers les entreprises du secteur public. De plus amples informations sur l'évolution historique de l'actionnariat de PPL sont disponibles dans les précédentes éditions de la série « P pour Pillage » de WSRW.

Les 43,95 % restants sont aujourd'hui détenus par des actionnaires publics, institutionnels et non institutionnels.

Un prospectus déposé par PPL en 2021, indique que la société a conclu un accord d'approvisionnement à long terme avec OCP le 1er janvier 2021 pour l'achat de ce que l'entreprise appelle « notre matière première la plus importante en valeur, le mineraux de phosphate ». L'accord avait une durée de trois ans, expirant le 31 décembre 2023. WSRW presume que a été prolongé automatiquement pour deux ans. Dans le cadre de l'accord, PPL est obligé d'acheter une quantité minimale de 0,8 million à 1,5 million de tonnes par année contractuelle. À noter que PPL importe également des mines gérées par l'OCP au Maroc.⁷¹

Le Prospectus précise également que le prix par tonne est calculé selon une formule incluse dans l'accord et soumis à un prix plancher. L'OCP accorde à PPL une certaine remise sur la valeur totale de la quantité achetée annuellement, si PPL achète tout le mineraux requise exclusivement de l'OCP au cours de cette année contractuelle.

2024 est la neuvième année d'importations régulières par PPL, bien que l'entreprise ait importé auparavant du Sahara Occidental occupé. WSRW avait suivi une importation PPL venant de Phosboucraa au cours de l'exercice 2011-2012.⁷² Aucun des courriers

envoyés par WSRW à PPL depuis 2015 n'a reçu de réponse.⁷³

2. INNOPHOS HOLDINGS (USA)

Malgré des promesses antérieures, la société américaine Innophos Holdings a en 2021 repris les importations de mineraux de phosphate du Sahara Occidental occupé vers le Mexique. L'entreprise est devenue le premier importateur au cours du second semestre 2021. Cette tendance s'est poursuivie depuis.

En 2024, l'entreprise a reçu onze cargaisons, totalisant 622 200 tonnes de mineraux de phosphate. Ce volume représente 42,9 pour cent du total du mineraux exporté du Sahara Occidental en 2024, pour une valeur d'environ 136,9 millions de dollars US.

L'entreprise a auparavant été impliquée dans le même commerce de deux manières différentes. D'une part, sa filiale Inno-phos Mexicana importait directement à Coatzacoalcos jusqu'en 2015. D'autre part, l'entreprise était impliquée dans l'ancien commerce vers les États-Unis, en étant le principal client de l'usine de PotashCorp à Geismar, en Louisiane. Le produit était expédié de PotashCorp à Innophos via un pipeline. L'usine de PotashCorp, qui fournit du phosphate sahraoui à Innophos, a été fermée fin 2018 par Nutrien, fusion de PotashCorp Inc. et d'Agrium Inc.⁷⁴

De 2010 à 2025, WSRW a envoyé à Innophos dix courriers concernant les achats de l'entreprise, sans recevoir de réponse.⁷⁵ Innophos a fait l'objet de multiples désinvestissements. Le conseil éthique du fonds de pension norvégien a élaboré une longue analyse sur la raison éthique de l'exclusion

Le vraquier *Thor Confidence* (OMI 9403023) dans le port de Las Palmas le 10 novembre 2022. Le navire a quelques semaines plus tard été le premier à charger une cargaison de minerai de phosphate dans le territoire occupé pour l'année civile 2023. Le navire a transporté environ 57 000 tonnes pour le client Ballance Agri-Nutrients d'OCP.



de l'entreprise. Pour la même raison, la société avait également été exclue des portefeuilles du fonds de pension luxembourgeois et de la Danske Bank, parmi d'autres.⁷⁶ En 2018, la société a annoncé son retrait du commerce du Sahara Occidental.

« Dans le cadre de l'engagement d'Innophos en matière de responsabilité sociale globale et de bonne gestion de l'entreprise, Innophos ne participera plus indirectement à une chaîne d'approvisionnement en matières premières qui origine son minerai de phosphate de la région du Sahara Occidental en Afrique, région dans laquelle la société n'a pas acheté directement de matières premières depuis plus de trois ans », a publié Innophos Holdings dans un communiqué de presse.⁷⁷

Mais c'était avant que l'entreprise ne reprenne les importations en 2021.

3. BALLANCE AGRI-NUTRIENTS LTD

(Nouvelle-Zélande)

Ballance Agri-Nutrients Limited fabrique, commercialise et distribue des engrains et des produits dérivés en Nouvelle-Zélande. Ballance Agri-Nutrients a deux usines de transformation du phosphate à Mount Maunganui et Awarua en Nouvelle-Zélande. C'est une coopérative détenue par des agriculteurs, et non inscrite en bourse.⁷⁸ Les usines Ballance utilisent le minerai du Sahara Occidental depuis les années 1980. La société a, en 1999, signé avec l'OCP un contrat d'approvisionnement à long terme.⁷⁹ Ballance affirme que ses « cadres et administrateurs visitent régulièrement le Sahara Occidental »⁸⁰

Au cours de 2024, Ballance a reçu deux cargaisons de minerai de phosphate extrait illégalement du Sahara Occidental occupé. Les cargaisons sont d'un volume total estimé de 110 500 tonnes, pour une valeur d'environ 24,3 millions de \$ US.

WSRW a contacté Ballance chaque année depuis 2015, mais n'a jamais reçu de réponse à ses questions.⁸¹ En 2014, Ballance avait écrit à WSRW que « les Nations Unies n'interdisent pas le commerce des ressources du Sahara Occidental. Pas plus que ce commerce ne contrevient à un avis juridique des Nations Unies ».⁸²

La compagnie a cependant fait une brève déclaration sur son site Web pour expliquer ses importations en provenance du Sahara Occidental. Ballance y compare le Sahara Occidental à la petite île de Tokelau. Un parallèle incorrect, car si Tokelau est en effet répertorié par l'ONU comme un territoire non autonome, son peuple a jusqu'à présent voté deux fois en faveur de son administration par la Nouvelle-Zélande. Ballance déclare en outre qu'elle opère selon des « attentes de l'ONU », non spécifiées, et qu'elle est donc convaincue qu'elle s'approvisionne légalement et éthiquement au Sahara Occidental.⁸³ WSRW a écrit à Ballance en février 2024 pour demander des éclaircissements sur ces attentes de l'ONU, et n'a pas reçu de réponse.⁸⁴

L'entreprise continue de se référer à un cadre de travail des Nations Unies, qui énoncerait que « les opérations doivent promouvoir le progrès économique et fournir des bénéfices directs et indirects

aux habitants du territoire et au territoire lui-même. Les conditions de travail doivent être non discriminatoires. Les opérations doivent être menées de manière rationnelle et durable pour garantir un accès à long terme aux ressources. »⁸⁵

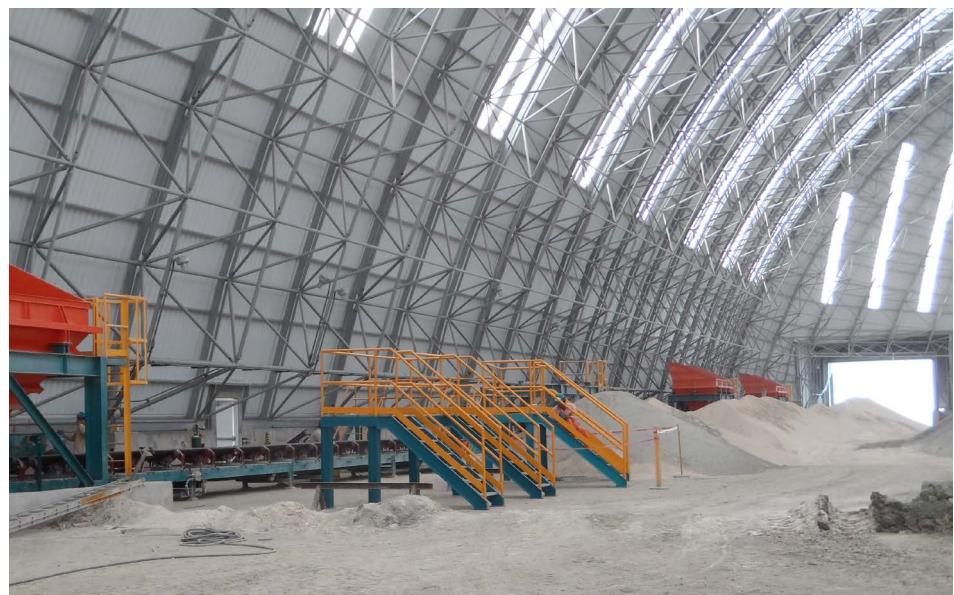
WSRW ne connaît qu'un seul cadre des Nations Unies qui s'applique spécifiquement à l'exploitation des ressources minérales du Sahara Occidental, et c'est l'avis juridique des Nations Unies de 2002.⁸⁶ Cet avis conclut clairement que toute exploitation des ressources du territoire doit pour être légale se faire conformément aux souhaits et intérêts du peuple du Sahara Occidental. L'élément souhait - le corollaire du droit à l'autodétermination - a été traduit par différents organes conventionnels des Nations Unies et la Cour de justice de l'UE par la nécessité d'un consentement. C'est cet élément clé que Ballance continue d'ignorer.

4. ONODA CHEMICAL INDUSTRY CO

(Japon)

En décembre 2024, le vraquier Huangyan Spirit est arrivé à Moji au Japon avec une petite cargaison de minerai de phosphate. Cette cargaison suit une tendance particulière : des cargaisons similaires sont arrivées en 2023, 2021, 2020 et 2019. Pour la première fois, WSRW pense avoir identifié l'importateur. Le Huangyan Spirit a accosté à proximité des usines de la compagnie japonaise Onoda Chemical Industry Co, une filiale de Taiheiyo Cement Corporation. WSRW a écrit à Onoda le 14 février 2025, et n'a pas reçu de réponse.⁸⁷

Ces images sont prises à l'intérieur de l'entrepôt d'Iunnophos, l'entreprise mexico-américaine qui a recommencé ses importations en 2021. Les images montrent un tas de minerai de phosphate provenant du territoire occupé.



Les partenaires « communication » du Maroc

Pour défendre leurs importations de phosphate du Sahara Occidental, plusieurs entreprises font référence à des avis juridiques de différents cabinets juridiques engagés par l'OCP.

Ces avis juridiques sont systématiquement utilisés par les importateurs internationaux de phosphate vis-à-vis des actionnaires pour légitimer leurs importations. Les analyses confidentielles sont dites établir que les populations locales bénéficient du commerce. Cependant, le peuple sur place - les propriétaires du phosphate - n'est lui-même pas autorisé à voir ces avis, et n'est donc pas en capacité d'en évaluer la véracité. Il est ainsi impossible aux Sahraouis d'en interroger les termes de référence, la méthodologie ou les résultats.

Puisque les avis concluent probablement que l'exploitation par le Maroc des ressources du peuple sahraoui est légitime, WSRW pense qu'il n'y a pas de raison de les cacher aux Sahraouis.

WSRW estime qu'il est peu probable que les avis juridiques aient évalué le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui à gérer ses propres ressources.

Plusieurs cabinets d'avocats internationaux spécialisés dans le lobbying et les relations

publiques ont été mandatés pour légitimer ce commerce. L'OCP n'a pas répondu à la demande de WSRW de partager des copies de ces évaluations ou documents.

- **Covington & Burling LLP** a produit un avis juridique pour OCP. Deux anciens importateurs s'y sont référé, mais aucun n'a souhaiter le communiquer. WSRW avait essayé de communiquer avec l'entreprise en février 2008, sans recevoir aucune réponse. Contacté par téléphone pour demander un rendez-vous, Covington & Burling a répondu « nous ne collaborerons avec vous sur aucun sujet. Vous n'êtes pas notre client, et selon ce que nous savons, vous n'avez aucun intérêt ni participation dans notre cabinet. »⁸⁸ Covington & Burling voyage autour du monde pour affirmer éthique ce commerce aux actionnaires qui cherchent à désinvestir des entreprises qui importent du phosphate du Sahara Occidental.⁸⁹
- Le cabinet juridique **DLA Piper** a fait équipe avec la société **Palacio y Asociados** pour fournir à l'OCP un autre avis juridique justifiant leur commerce. Sur la base des déclarations des entreprises importatrices, ce second avis semble suivre l'analyse de l'avis de Covington & Burling, citant les avantages potenti-

els sur la « population locale » comme validation à l'exploitation et au commerce associé. Dans le cadre du travail sur l'avis juridique, DLA Piper avait mandaté KPMG pour étudier les impacts économiques et sociaux des opérations d'OCP, et leur durabilité, « dans la région ».⁹⁰ KPMG a été mandaté directement par OCP pour auditer Phosboucraa. KPMG aurait présenté des rapports sur ses audits en 2017⁹¹ et 2021.⁹² WSRW a contacté les deux entreprises pour leur demander de partager leur avis juridique avec le peuple sahraoui. DLA Piper a répondu qu'il ne pouvait pas partager l'avis « écrit pour le bénéfice de Phosphates de Boucraa SA, et sa holding, l'Office Chérifien des Phosphates SA » en raison du privilège juridique.⁹³ Ana Palacio, chef de Palacio y Asociados, a répondu pour exprimer son désaccord avec l'analyse de WSRW et s'est également référé à la confidentialité.⁹⁴ Ana Palacio siège au conseil consultatif international d'OCP. KPMG n'a pas répondu.

- En 2015, un importateur de phosphate a désigné le cabinet d'avocats **Dechert LLP** et Palacio y Asociados comme coauteurs d'un avis juridique. Il n'est pas clair si l'avis Dechert-Palacio diffère de l'avis DLA Piper-Palacio susmentionné. OCP aurait payé environ 1,5 million de dollars



US pour le travail effectué par Dechert et DLA Piper.⁹⁶ Dechert a répondu à WSRW en 2016 qu'il ne pouvait pas divulguer son avis juridique pour OCP en raison de la confidentialité.⁹⁶ WSRW a demandé à Dechert et Palacio y Asociados si leur client consentirait à renoncer à ce privilège, puisque la confidentialité des avis juridiques était levée en rendant leur existence publique. WSRW n'a jamais reçu de réponse à cette demande.

- Depuis 2019, une société de lobbying néo-zélandaise, **SenateSHJ** représente l'OCP en Nouvelle-Zélande. WSRW a écrit à SenateSHJ quatre fois entre 2020 et 2023.⁹⁷ Toujours sans réponse.
- Le rapport annuel 2022 de Ballance Agri-Nutrients a révélé que l'Association des engrains de Nouvelle-Zélande avait engagé **Tuhana Consulting Ltd** pour effectuer « une évaluation externe » concernant les importations en provenance du Sahara Occidental occupé. Selon Ballance, cette évaluation « valide les opérations de notre fournisseur au Sahara Occidental par rapport aux critères des Nations Unies ».⁹⁸ WSRW a écrit à Tuhana en 2023, s'enquérant de la portée, des termes et du contenu de l'évaluation, des « critères de l'ONU » mentionnés, et comment/si Tuhana

liait cela au statut et au cadre juridique relatif au Sahara Occidental. Tuhana a répondu d'une seule phrase vague que « le travail avec nos clients est en cours et nous serons en contact avec les parties prenantes en temps voulu ». La compagnie n'a répondu à aucun des courrier suivant de WSRW.⁹⁹

- En 2019, le Parlement européen et le Conseil européen ont adopté un règlement limitant la quantité de contaminants tels que le cadmium dans les engrains. L'objectif est de limiter l'exposition de la population de l'UE à ce métal lourd en raison de ses effets néfastes sur la santé, notamment son potentiel cancérogène. OCP a mandaté Dechert et le cabinet de relations publiques Edelman pour faire pression contre la proposition de l'UE. Edelman a travaillé pour le gouvernement marocain par le passé, rémunéré par le Centre maroco-américain de politique, un agent agréé du Royaume du Maroc. Pour en savoir plus sur le lobbying d'OCP en faveur de l'augmentation des niveaux de cadmium, consultez *P pour Pillage 2024*.¹⁰⁰



La société OCP, détenue par l'État marocain,
extrait des phosphates de la partie occupée du
Sahara Occidental depuis le milieu des années 1970.

Recommandations

Au gouvernement du Maroc :

- De respecter le droit international et mettre fin immédiatement à la production et aux exportations de phosphate du Sahara Occidental occupé jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée au conflit.
- De respecter le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental à travers la coopération avec les Nations Unies à un référendum pour le peuple du territoire.
- De dédommager le peuple sahraoui pour les bénéfices que le Maroc a perçu des ventes de minerai de phosphate provenant du territoire occupé illégalement.
- D'ordonner à l'OCP de publier immédiatement tous les documents commandés à des agences internationales de relations publiques et à des cabinets d'avocats, qui sont utilisés auprès de tiers pour légitimer le commerce.

Aux acheteurs du phosphate de la mine de Bou Craa :

- D'arrêter tous les achats du phosphate illégalement exploité et exporté du Sahara Occidental occupé.

Aux gouvernements des pays importateurs :

- D'affirmer clairement aux entreprises importatrices qu'elles doivent s'abstenir d'importer du Sahara Occidental et les aider à diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Au gouvernement de la Nouvelle-Zélande :

- D'en évaluer immédiatement le coût et de

prendre les mesures nécessaires pour rééquiper les installations de traitement de Ballance Agri-Nutrients afin de permettre l'utilisation de sources alternatives.

Aux fournisseurs de la mine de Bou Craa et constructeurs du nouveau port phosphatier :

- Arrêter immédiatement tous travaux, approvisionnement et maintenance.

Aux compagnies maritimes transportant le minerai de phosphate hors du Sahara Occidental :

- De ne pas transporter des produits hors du Sahara Occidental.
- D'instaurer une clause dans les contrats interdisant l'utilisation de leurs navires pour le transport maritime de marchandises hors du territoire.

Aux investisseurs :

- D'interpeller les compagnies citées, et de désinvestir tant que rien n'est fait pour cesser ces importations.

À Covington & Burling, Dechert, Tuhana, DLA Piper, SenateSHJ, KPMG, Edelman et Palacio y Asociados :

- De publier tous les rapports rédigés pour l'OCP et ses clients, destinés à justifier les activités de l'OCP au Sahara Occidental occupé et l'exportation illégale du phosphate sahraoui.
- De cesser de défendre le pillage du territoire par le Maroc en mettant fin aux contrats dont le but est de légitimer le maintien du pillage.

À l'Union européenne :

- D'évaluer le commerce des produits originaires du Sahara Occidental et d'adopter des politiques garantissant la conformité de ce commerce à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE du 21 décembre 2016 et au devoir des États en droit international de ne pas reconnaître la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental occupé.
- De développer des recommandations aux entreprises alertant des risques encourus - au niveau juridique et de réputation - à conclure des affaires avec les intérêts marocains sur le territoire.
- De s'assurer que les entreprises européennes respectent les principes établis par le jugement de la Cour de justice de l'UE du 4 octobre 2024, en faisant que les entreprises européennes n'achètent pas de phosphate du Sahara Occidental ou ni n'aident au développement du secteur dans le territoire occupé.

Aux Nations Unies :

- De créer un mécanisme d'administration onusien pour surveiller ou au moins gérer les ressources et les revenus émanant des ressources naturelles du Sahara Occidental en attendant l'autodétermination du peuple sahraoui.

Notes

¹ CIJ, Avis consultatif, 16 oct 1975, Sahara Occidental, Paragraph 162, <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/61/061-19751016-ADV-01-00-FR.pdf>

² Bureau Juridique ONU, S/2002/161, Lettre datée du 29 janvier 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique <https://digitallibrary.un.org/record/458183?ln=fr&v=pdf>

³ Conseil économique et social des Nations Unies, 22.10.2015, Observations finales sur le quatrième rapport périodique du Maroc, E/C.12/MAR/CO/4*, §6, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2FC.12%2FMAR%2fCO%2f4&Lang=en

⁴ Comité des droits de l'homme des Nations Unies, 01.12.2016, Observations finales sur le sixième rapport périodique du Maroc, §10, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/MAR/CO/6&Lang=En

⁵ WSRW.org, 04.10.2024, Décision de la Cour de justice de l'UE : le Sahara Occidental occupé est exclu des accords UE-Maroc, <https://wsrw.org/fr/nouvelles/le-sahara-occidental-occupe-est-exclu-des-accords-ue-maroc>

⁶ OCP SA, Prospectus - 20 avril 2015, p.91 & 89 à consulter via https://www.wsrw.org/files/dated/2019-03-21/2015_prospectus_-ocp_sa.pdf

⁷ Les prospectus OCP de 2015 et 2018 établissent que la part de Bou Craa dans l'exportation totale de minerai de phosphate de l'OCP est la suivante. En 2012 : 20,1%. En 2013 : 24,4%. En 2014 : 24,1%. En 2015 : 16%. En 2016 : 22%. En 2017 : 14%. Cela correspond à une moyenne de 20,1% au cours de ces 6 années.

⁸ OCP SA, Note d'Information, Casablanca Stock Exchange, p. 137, https://www.wsrw.org/files/dated/2019-03-21/ocp_note_to_casa_stock_exchange_may_2018.pdf

⁹ Comparaison entre OCP SA, Prospectus - 20 avril 2015, p. 91 (« la valorisation de la couche [...] ») avec la Note d'Information de l'OCP SA, 2016, p.109

¹⁰ OCP SA, Septembre 2020, Sustainability Report 2019, p.68, https://ocpsiteprodsla.blob.core.windows.net/media/2021-06/SUSTAINABILITY_report_2019.pdf

¹¹ OCP SA, Éléments clés, <https://phosboucraa.ma/company/key-figures>

¹² OCP SA, Annual report 2015, pp. 154-159, <https://ocpsiteprodsla.blob.core.windows.net/media/2021-06/RA%20OCP%202015%20VUK.pdf>

¹³ OCP SA, Prospectus – 20 avril 2015, p.33

¹⁴ WSRW.org, 25.11.2014, Le Maroc admet utiliser les ressources sahraouies à fins politiques, <https://www.wsrw.org/fr/archive/3072>

¹⁵ WSRW.org, 23.02.2018, La Cour Sud-africaine nie au Maroc la propriété du P sahraoui, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4101>

¹⁶ Pour en savoir plus sur l'arrestation, consultez « Plunder intercepted - The legal case to seize globally traded phosphate

from occupied Western Sahara » de J. Smith dans « Profit over Peace », 2018, E. Hagen, M. Pfeifer (éd.), Sternberg Press.

¹⁷ WSRW, P Pour Pillage 2012 & 2013, Les exportations marocaines des phosphates du Sahara Occidental occupé, https://www.wsrw.org/files/dated/2014-08-01/p_pour_pillage_web_2014.pdf

¹⁸ WSRW.org, 22.05.2024, Les clients du phosphate pillé par le Maroc, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/les-clients-du-phosphate-pille-par-le-maroc>

¹⁹ WSRW.org, 05.10.2020, Fin des fournitures suédoises pour la mine de Bou Craa, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/fin-des-fournitures-suedoises-pour-la-mine-de-bou-craa>

²⁰ WSRW.org, 11.03.2024, COWI abandonne ses projets au Sahara Occidental, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/cowi-abandonne-ses-projets-au-sahara-occidental>

²¹ Fonds AP, 30.09.2013, Swedish AP Funds exclude four companies accused of contravening international conventions, <https://ap2.se/en/swedish-ap-funds-exclude-four-companies-accused-of-contravening-international-conventions/>

²² WSRW.org, 01.12.2014, Agrium exclu par des investisseurs pour ses imports du Sahara, <https://www.wsrw.org/fr/archive/3088>

²³ MP Pension, Eksklusionsbeslutning – Groupe OCP, 17 janvier 2019, https://www.wsrw.org/files/dated/2019-03-21/mppen-sion_17.01.2019_ocp.pdf

²⁴ Fonds de Compensation commun au régime général de pension (FDC), FDC Exclusion List as of 23 November 2018, https://web.archive.org/web/20190129132854/https://www.fdc.lu/fileadmin/file/fdc/Exclusion_list_20181123.pdf

²⁵ Nykredit Realkredit Group, RI Transparency report 2018, p. 133, https://www.nykredit.com/siteassets/samfundsansvar/filer/public_transparency_report_nykredit-realkredit-group_2018.pdf

²⁶ PGB Pensioenfonds, Exclusion List Q1 2017 (Fixed Income), https://wsrw.org/files/dated/2017-03-29/pgb_exclusion_list_q1_2017.pdf

²⁷ Swedish National AP Funds, Ethical Council, Annual Report 2014, 9 April 2015, <http://media.etikradet.se/2015/04/150320-Etikr%C3%A5det-ENG-ver2.pdf>

²⁸ OCP SA, Prospectus d'avril 2014, p. 80, https://www.wsrw.org/files/dated/2019-03-21/prospectus_ocp_17.04.2014.pdf

²⁹ OCP SA, Prospectus d'avril 2015, ibid p. 93.

³⁰ OCP SA, Prospectus de mai 2018, ibid p.164.

³¹ ANP, Activité des ports gérés par l'ANP en 2021, <https://www.anp.org.ma/fra/CommuniquesPress>Note%20Activit%C3%A9%C3%A9%20portuaire%20-2021.pdf>

³² Courrier de WSRW à OCP, 24.03.2025, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2217/67e131e09e4ef_WSRW-OCP_24.03.2025.pdf

³³ Conseil éthique, Fond de pension du Gouvernement Nor-

végien, Recommandation 26 septembre 2014, pour l'exclusion de Innophos Holdings Inc., <https://etikkradet.no/innophos-holdings-inc-2/>

³⁴ OCP SA, Septembre 2020, Sustainability Report 2019, Ibid, p.119.

³⁵ WSRW, 02.11.2016, Electrifier le Pillage, <https://www.wsrw.org/fr/archive/3617>

³⁶ WSRW.org, 07.12.2018, SiemensGamesa prolonge massivement son contrat éolien, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/siemens-gamesa-prolonge-massivement-son-contrat-eolien>

³⁷ WSRW.org, 07.10.2021, Siemens Gamesa persiste : le Sahara Occidental occupé serait le Maroc, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/siemens-gamesa-persiste-le-sahara-occidental-occupe-serait-le-maroc>

³⁸ La correspondance de WSRW avec Siemens Energy et les entreprises associées est accessible via <https://www.wsrw.org/en/news/sri-news>

³⁹ L'Economiste, 22.10.2019, Jacobs Engineering SA : L'américain cède ses parts à l'australien Worley, <https://www.leconomiste.com/article/1052041-jacobs-engineering-sa-l-americain-cede-ses-parts-l-australien-worley>

⁴⁰ JESA, sans date, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2301/67fcc4736a0b1_JESA_Urbanisme_Architecture_ModDate2020.pdf. Site web (accessée 14.04.2025), https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2303/67fcbb947a79a_Jesa_web-site_14.04.2025_b.jpg

⁴¹ Phosboucraa, développement urbain, <https://tinyurl.com/2p98uunc> Fondation Phosboucraa, Technopole Foum El Oued, <https://web.archive.org/web/20220816013038/http://www.phosboucraafoundation.org/technopole>

⁴² Courrier de WSRW à Worley, 05.05.2022, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/1345/640af25f8477c_20220505WSRW-WorleyLtd.pdf

⁴³ WSRW.org, 07.05.2020 Les camions Caterpillar transportent des minéraux du conflit, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4710>

⁴⁴ Courrier de WSRW à Caterpillar, 21.02.2022, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/517/6215f6b1b6359_20220221WSRW-Caterpillar.pdf

⁴⁵ WSRW.org, 17.03.2021, Thyssenkrupp poursuivra-t-il ses activités au Sahara Occidental ? <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/thyssenkrupp-poursuivra-t-il-ses-activites-au-sahara-occidental>

⁴⁶ Maroc.ma, 05.02.2016, SM le Roi lance au site de Phosboucraa [...], <https://web.archive.org/web/20220406064638/https://www.maroc.ma/fr/activites-royales/sm-le-roi-lance-au-site-de-phosboucraa-le-projet-de-realisation-du-complexe>

⁴⁷ Phosboucraa, 2017-2022 stratégie industrielle, <https://web.archive.org/web/20230424061037/https://www.phosboucraa.ma/en/2017-2022-industrial-strategy-0>

⁴⁸ OCP SA, 21.06.2021, Preliminary Prospectus,

https://ocpsiteprods.blob.core.windows.net/media/2021-06/OCP-Preliminary_Prospectus_notes_2031-2051.pdf

⁴⁹ OCP SA, Septembre 2020, Ibid

⁵⁰ OCP SA, Prospectus d'avril 2015, p. 91.

⁵¹ Phosphocra Foundation, Technopole Fourn El Oued, https://web.archive.org/web/2024042185233/https://www.phosphocrafoundation.org/technopole_fourn

⁵² WSRW.org, 01.05.2019, Un groupe de construction gré-co-néerlandais s'installe à El Aaiun, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4512>

⁵³ WSRW.org, 05.04.2022, Bientôt des exportations d'engrais du Sahara Occidental occupé, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/bientot-des-exportations-dengrais-du-sahara-occidental-occup>

⁵⁴ WSRW.org, 30.12.2022, Ibid.

⁵⁵ WSRW.org, 05.04.2022, ibid.

⁵⁶ WSRW.org, 13.03.2023, La société italienne Bedeschi va aider à l'exportation de minéraux de conflit, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/la-societe-italienne-bedeschi-va-aider-a-l-exportation-de-mineraux-de-conflit>

⁵⁷ WSRW.org, 07.04.2022, «Nous ne pouvons pas contrôler,» déclare l'entreprise suédoise, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/nous-ne-pouvons-pas-controler-declare-lentreprise-suedoise>

⁵⁸ Shelley, T. (2004), Endgame in the Western Sahara.

⁵⁹ Hodges, T. (1983), Western Sahara, The Roots of a Desert War.

⁶⁰ France Libertés, janvier 2003, Rapport : Mission Internationale d'Investigation au Sahara Occidental.

⁶¹ OCP SA, 08.05.2014, Emission obligataire inaugurale d'OCP d'un montant de 1,85 milliards de dollars US en deux tranches d'une maturité de 10 ans et 30 ans, <https://tinyurl.com/3nfs39zv>

⁶² Business Wire, 15.04.2015, l'OCP a émis une offre de 1 milliard de \$US d'une maturité de 10,5 ans avec un coupon de 4,5%, <https://web.archive.org/web/20220314102748/http://www.businesswire.com/news/home/20150415006850/en/OCP-Successfully-Prices-1-Billion-Offering-10.5>

⁶³ USGS, 2019, résumé des produits minéraux 2019, https://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/phosphate_rock/mcs-2019-phosp.pdf.

⁶⁴ WSRW.org, 28.02.2018, La compagnie maritime des Bermudes abandonne le Sahara Occidental, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4126>

⁶⁵ South China Morning Post, 11.05.2008, A line in the sand, <http://www.scmp.com/article/637220/line-sand>

⁶⁶ Sysla, 27.07.2015, <http://sysla.no/maritim/flere-rederier-har-klausul-mot-handel-ved-vest-sahara/>

⁶⁷ Dagens Næringsliv, 13.04.2015, En beklagelig glipp, <http://www.dn.no/nyheter/naringsliv/2015/04/13/2157/Shipping-en-beklagelig-glipp>

⁶⁸ WSRW.org, 11.01.2019, Une entreprise de transport abandonne le Sahara Occidental, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4394>

⁶⁹ Business Maps of India, Paradeep Phosphates Limited (PPL), <http://business.mapsofindia.com/national-fertilizers/public/ppl.html>

⁷⁰ https://www.business-standard.com/article/companies/centre-garners-rs-471-crore-from-stake-sale-in-paradeep-phosphates-122053001276_1.html?utm_source=chatgpt.com

⁷¹ Paradeep Phosphate Limited, 12.08.2021, Draft Red Herring Prospectus, p. 147, https://www.icicisecurities.com/Upload/ArticleAttachments/Paradeep%20Phosphates%20Limited_DRHP.pdf

⁷² WSRW, 04.03.2015, Paradeep Phosphates with suspicious purchase in 2011/2012, <https://www.wsrw.org/en/archive/3165>

⁷³ Courrier de WSRW à Paradeep 11.03.2025, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2182/67d4244eb1bab_20250311WSRW-PPL.pdf

⁷⁴ Nutrien, 01.08.2018, Nutrien's 2nd Quarter and 1st Half Results demonstrate Strength in a compressed season, <https://web.archive.org/web/20240425115507/https://www.nutrien.com/investors/news-releases/2018-nutriens-2nd-quarter-and-1st-half-results-demonstrate-strength>

⁷⁵ Courrier de WSRW à Innophos, 13.03.2025, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/skvs/feature-images/File/627/67d297f8a9dfb_20250311WSRW-Innophos.pdf

⁷⁶ WSRW.org, Norway ethical council recommends exclusion of Innophos, 04.02.2015, <http://www.wsrw.org/a240x3138> Fonds de Compensation commun au régime général de pension, FDC Exclusion list https://wsrw.org/files/dated/2016-06-27/fdc_luxembourg_15.05.2016.pdf Danske Bank, Excluded Companies, https://wsrw.org/files/dated/2020-01-31/danskebank_excluded_companies2017.pdf

⁷⁷ WSRW.org, 23.07.2018, Un acteur clé quitte la scène du phosphate sale du Sahara Occidental, <https://www.wsrw.org/fr/archive/4236>

⁷⁸ Mindfull, Ballance Agri-Nutrients case study, <http://www.mindfull.nz/case-studies/2015/2/18/balance>

⁷⁹ Ballance Agri-Nutrients, rapport annuel 2007, http://www.wsrw.org/files/dated/2009-02-09/balance_ar_2007.pdf

⁸⁰ WSRW.org, 03.07.2008, Ballance Agri-Nutrients into politics, <http://www.wsrw.org/a128x773>

⁸¹ Courrier de WSRW à Ballance, 05.02.2025, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2227/67e2cb80b73bf_20250205WSRW-BallanceAgriNutrients.pdf

⁸² Courrier de Ballance à WSRW, 06.05.2014, http://www.wsrw.org/files/dated/2014-05-06/balance-wsrw_06.05.2014.pdf

⁸³ Ballance Agri-Nutrients, Western Sahara, Ibid.

⁸⁴ Courrier de WSRW à Ballance, 16.02.2023, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/1338/6409db8fb86d2_20230216WSRW-BallanceAgriNutrients.pdf

⁸⁵ Ravensdown, Ravensdown's position on Western Sahara, <https://www.ravensdown.co.nz/services/product-availability/phosphate-rock-supply>

⁸⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, Service juridique, Ibid

⁸⁷ Courrier de WSRW à Onoda Chemicals, 14.03.2025, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/2179/67cffbd8d9aa_WSRW-Onoda_14.02.2025.pdf

⁸⁸ WSRW.org, 08.12.2011, Un cabinet juridique américain refuse le dialogue, <https://www.wsrw.org/fr/archive/951>

⁸⁹ WSRW.org, 08.12.2011, Ibid.

⁹⁰ PotashCorp, août 2014, minerai de phosphate du Sahara Occidental.

⁹¹ Le Desk, 15.07.2017, Rapport KPMG: 7 clés pour comprendre l'exploitation du phosphate au Sahara, <https://callback.ledesk.ma/enclair/rapport-kpmg-7-cles-pour-comprendre-exploitation-du-phosphate-au-sahara/>

⁹² OCP S.A., AMMC filing, Document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023, p. 92, https://www.ammc.ma/sites/default/files/DR_OCP_031_2023.pdf

⁹³ WSRW.org, 06.03.2015, correspondance WSRW - DLA Piper, <https://www.wsrw.org/en/archive/3182>

⁹⁴ WSRW.org, 06.03.2015, correspondance WSRW - Palacio y Asociados, février 2015, <https://www.wsrw.org/en/archive/3181>

⁹⁵ Daily Mail, 14.04.2012, Myriam Clegg paid £400 an hour by mining giant accused of trampling on rights of Saharan tribesmen, <http://www.dailymail.co.uk/news/article-2129900/Miriam-Clegg-paid-400-hour-mining-giant-accused-trampling-rights-Saharan-tribesmen.html>

⁹⁶ WSRW.org, 22.02.2016, correspondance WSRW / Dechert LLP, <https://www.wsrw.org/en/archive/3402>

⁹⁷ Courrier de WSRW à SenateSHJ, 02.03.2022, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/556/621f75032b70d_20220302WSRW-SenateSHJ.pdf

⁹⁸ Ballance Agri-Nutrients, Annual Report 2022, pp. 53-54. https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/1365/64123760cf83d_Ballance-Agri-Nutrients_AnnualReport2022.pdf

⁹⁹ Courrier de WSRW à Tuhana, 21.02.2024, https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/wsrw/feature-images/File/1687/65f17d-b0e0f46_20240221WSRW-Tuhana.pdf

¹⁰⁰ WSRW.org, 22.05.2024, Les clients du phosphate pillé par le Maroc, <https://www.wsrw.org/fr/nouvelles/les-clients-du-phosphate-pille-par-le-maroc>

Annex: Les navires ayant transporté du mineraï de phosphate, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

N°	Nom du navire	OMI	Pavillon	Départ
1	Bbg Kindness	9704829	Libéria	29/01/2024
2	Ras Ghumays 1	9494034	Libéria	31/01/2024
3	Red Sakura	9781968	Libéria	16/02/2024
4	M/V Ag. Nektarios	9387334	Libéria	21/02/2024
5	Panoria	9480930	Îles Marshall	10/03/2024
6	Hg Antwerp	9968994	Îles Marshall	30/03/2024
7	Union Trader	9445710	Îles Marshall	15/04/2024
8	Seacon Athens	9849069	Libéria	23/04/2024
9	Athos	9761334	Barbade	05/05/2024
10	Menelaos	9696436	Panama	25/05/2024
11	Mirela	9730218	Chypre	18/06/2024
12	Yasa Aysen	9300532	Îles Marshall	24/06/2024
13	Elisa	9730232	Îles Marshall	05/07/2024
14	Ionic Storm	9332963	Îles Marshall	27/07/2024
15	Almeria	9592721	Libéria	19/08/2024
16	Young Glory	9690133	Corée du Sud	02/09/2024
17	Sheng Xiang Hai	9533062	Chine	23/09/2024
18	Tai Steadiness	9961233	Libéria	06/10/2024
19	Huangyan Spirit	9644263	Libéria	13/10/2024
20	Astra Centaurus	9611802	Îles Marshall	25/10/2024
21	Kn Future	9558270	Singapour	06/11/2024
22	Pacific Ginkgo	9967184	Îles Marshall	18/11/2024
23	Astro Merope	9700196	Îles Marshall	07/12/2024
24	Nicos Tomasos	9698800	Malte	17/12/2024
25	Equinox Sofrano	9860221	Îles Marshall	23/12/2024
26	Jps Afroditi	9763980	Libéria	29/12/2024

Destination (importateur)	Arrivée	Port en lourd	Cargaison estimée (tonnes)
Paradip, Inde (Paradeep)	03/03/2024	63,835	60,500
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	16/02/2024	57,423	55,500
Paradip, Inde (Paradeep)	19/03/2024	60,245	58,000
Paradip, Inde (Paradeep)	31/03/2024	53,447	50,600
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	04/04/2024	53,514	51,500
Paradip, Inde (Paradeep)	01/05/2024	63,575	60,500
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	29/04/2024	57,700	56,000
Paradip, Inde (Paradeep)	26/05/2024	63,290	60,500
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	23/05/2024	57,420	55,600
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	12/06/2024	63,458	61,500
Paradip, Inde (Paradeep)	20/07/2024	58,721	56,000
Paradip, Inde (Paradeep)	29/07/2024	56,042	54,000
Paradip, Inde (Paradeep)	09/08/2024	58,623	56,000
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	13/08/2024	56,032	54,000
Tauranga/Bluff, Nouvelle-Zélande (Ballance)	04/10/2024	57,023	55,000
Paradip, Inde (Paradeep)	09/10/2024	63,567	60,500
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	10/10/2024	56,936	55,000
Paradip, Inde (Paradeep)	10/11/2024	64,589	60,500
Moji, Japon (Onoda Chemical Industry)	09/12/2024	22,996	20,000
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	10/11/2024	58,518	56,500
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	21/11/2024	57,999	56,000
Paradip, Inde (Paradeep)	22/12/2024	63,500	60,500
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	22/12/2024	63,628	61,500
Paradip, Inde (Paradeep)	21/01/2025	63,038	60,400
Coatzacoalcos, Mexique (Innophos)	04/01/2025	61,056	59,000
Tauranga, Nouvelle-Zélande (Ballance)	05/02/2025	57,523	55,500

« En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. »

Cour Internationale de Justice, le 16 octobre 1975